Montreuil, le 23/11/2026

la cgt FINANCES PUBLIQUES

Carte affaire pour les directrices/ directeurs, un an après :

toujours plus pour eux, toujours moins pour nous et surtout pas de contrôle de leurs dépenses !



Il y a un an la CGT Finances Publiques constatait qu'en ces temps de chasse aux frais de déplacement pour les collègues, les directrices/directeurs étaient dotés d'une généreuse « carte affaire » :

- 6 000 € par mois de frais potentiels.
- **remboursement prévus :** repas au restaurant, boissons, fleurs, hébergement, titre de transport, location de véhicule, pressing, visites culturelles, cadeaux. Éléments indispensables au service public bien sûr !

Depuis un an, les notes locales se multiplient pour contrôler sévèrement les frais de déplacement des collègues et les leur refuser pour des motifs les plus farfelus.

Dans ce cadre, suite au webinaire du 08/10/2026, la Direction Générale vient de publier une foire aux questions pour préciser l'extraordinaire sévérité dont elle fait preuve avec les frais des directrices/ directeurs ; jugez plutôt :

- « *le bénéficiaire de la « carte affaire » peut être le supérieur direct de la personne chargée du contrôle des frais engagés sur la carte affaires* ».

  Quand on sait la mainmise croissante des directeur-trices sur les carrières des agents, dire à un.e possesseur de la carte magique qu'il ou elle abuse sur les dépenses est un suicide professionnel !

- « *il n'est pas indispensable de passer par les dépenses référencées* »: pour nous les contraintes des marchés publics au rabais passés par l'administration, pour eux tout est autorisé, y compris le recours à des prestations trois fois plus chères, pour leur petit confort.

- et attention, sommet : dans tous les cas interdits, et ils ne sont pas nombreux (les cadeaux sont déjà autorisés !), une exception est prévue pour la carte affaire. Il suffit d'un « *certificat administratif attestant de l'intérêt public de la dépense* » soit une simple une déclaration sur l'honneur…

Nous travaillons toutes et tous à la DGFiP, mais les collègues voient leurs frais de déplacements réduits au maximum, contrôlés de manière tatillonne, alors que les directrices et directeurs bénéficient de remboursements tous azimuts sans aucun contrôle.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES EXIGE la fin de ce scandaleux système où tout est permis pour une poignée de puissants pendant que les autres se serrent la ceinture et sont victimes de contrôles mesquins.